



ATTESTATION DE CONFORMITÉ

EN VUE D'UNE HABILITATION DU LABORATOIRE AU TITRE DU PAIEMENT DU LAIT EN
FONCTION DE SA COMPOSITION ET DE SA QUALITÉ HYGIÉNIQUE ET SANITAIRE

LIAL RIOZ
2, rue de l'Agriculture - Parc d'activité 3 R Rioz Nord-Est
70190 RIOZ

CQLL 2024 02 22 - 04 LIAL RIOZ ATTESTATION CNIEL

La Commission Qualité du Lait et Laboratoires (C.Q.L.L.) du CNIEL a étudié en sa séance **du 22 février 2024** le rapport d'audit réalisé au laboratoire **LIAL RIOZ le 15 novembre 2023**.

Au vu de ce rapport, la C.Q.L.L. a évalué le respect des dispositions prévues par l'arrêté du 9 novembre 2012, modifié par l'arrêté du 25 janvier 2019, et par l'accord interprofessionnel national du 16 février 2022, en ce qui concerne :

- les conditions de planification des prélèvements et des analyses,
- les conditions de collecte des échantillons,
- les contrôles à réaliser sur les conditions de prélèvement et de conservation des échantillons, et sur l'utilisation des résultats d'analyses destinés au paiement du lait,
- les conditions de réalisation des analyses (hors accréditation par le Cofrac).

La C.Q.L.L. conclut que le laboratoire :

- répond aux exigences réglementaires et interprofessionnelles en vigueur.**
- répond partiellement aux exigences réglementaires et interprofessionnelles en vigueur.**
La mise en place d'actions correctives est indispensable.
- ne répond pas aux exigences réglementaires et interprofessionnelles en vigueur**, pour le motif suivant :

audit complémentaire non satisfaisant et écarts critiques persistants.

Le 14/03/2024,



Pascal CLEMENT,
Président de la C.Q.L.L.

Copie pour information aux membres de la C.Q.L.L.